

Cour d'Appel de Toulouse

Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Jugement du : 15/09/2011  
Chambre des comparutions immédiates  
N° minute : 737/2011

N° parquet : 11258000030

MINUTE

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Toulouse le QUINZE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE,

**Composé de :**

Monsieur LEMOINE Serge, président,  
Monsieur COLSON Philippe, assesseur,  
Madame VIARGUES Myriam, assesseur,

Assistés de Madame BONIS Virginie, faisant fonction de greffière,

en présence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**Prévenu**

Nom : **LABORIE André**  
né le 20 mai 1956 à TOULOUSE (Haute-Garonne)  
de LABORIE Roger et de mère inconnue  
Nationalité : française  
Situation familiale : séparé de fait  
Situation professionnelle : sans emploi  
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant : Adresse enlevée pour sécurité

Situation pénale : *retenu sous escorte*

comparant assisté de Maître LASPALLES, avocat au barreau de TOULOUSE,  
avocat commis d'office

**Prévenu du chef de :**

**OUTRAGE PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE A MAGISTRAT OU JURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS**

### **DEBATS**

A l'appel de la cause, le président a constaté la présence et l'identité de **LABORIE André** et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

Averti par le président qu'il ne pouvait être jugé le jour même qu'avec son accord, **LABORIE André** a déclaré, en présence de son avocat, vouloir être jugé séance tenante.

Le président a instruit l'affaire, interrogé le prévenu présent sur les faits et reçu ses déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

**Maître LASPALLES**, conseil de **LABORIE André** a été entendu en sa plaidoirie. Le prévenu a eu la parole en dernier.

La greffière a tenu note du déroulement des débats.

**Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :**

**LABORIE André** a été déféré le **15 septembre 2011** devant le procureur de la République dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate en application des dispositions des articles 395 et suivants du code de procédure pénale.

**LABORIE André** a comparu à l'audience assisté de son conseil retenu sous escorte ; il y a lieu de statuer **contradictoirement** à son égard.

**Il est prévenu :**

*d'avoir à TOULOUSE et sur le territoire national , entre mars 2011 et le 13 septembre 2011, depuis temps non couvert par la prescription, outragé Monsieur VALET Michel, magistrat, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE , dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par des paroles, par écrits ou images de toute nature non rendus publics de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à sa fonction, en l'espèce en mettant en ligne sur sonsite internet privé " la mafia judiciaire toulousaine" une photo-montage représentant la victime en uniforme SS accompagnée notamment des commentaires suivants : " sosie ou réalité ? ", et "Auschwitz Birkenau ". faits prévus par ART.434-24 AL.1 C.PENAL. et réprimés par ART.434-24 AL.1, ART.434-44 AL.4 C.PENAL.*

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que les faits reprochés à **LABORIE André** sont établis ; qu'il convient de l'en déclarer coupable et d'entrer en voie de condamnation ;

Attendu que le tribunal entend faire une application rigoureuse de la loi pénale en le condamnant à une peine d'emprisonnement ferme ;

Attendu qu'il convient, eu égard à la peine d'emprisonnement prononcée et compte tenu des éléments de l'espèce, de délivrer mandat de dépôt à son encontre, en application des dispositions des articles 144, 395, 397-4 du code de procédure pénale ;

**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard de **LABORIE André** ;

Déclare **LABORIE André** coupable des faits qui lui sont reprochés ;

*Le condamne à un emprisonnement délictuel de TROIS MOIS.  
Décerne mandat de dépôt à son encontre.*

*Ordonne la confiscation du disque dur de marque Western Digital 320 Gb n° série WMAV21347983 (scellé 1 référencé dans le PV 2011/566 du SRPJ Toulouse).*

La présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 90 euros dont est redevable **LABORIE André**.

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

Copie certifiée conforme  
La Greffière

